

Poitiers : vont-ils faire retirer la croix du portail d'un cimetière ?

écrit par Maxime | 24 février 2017

Le tribunal administratif de Poitiers va devoir se prononcer sur la requête d'un habitant d'un village qui veut faire retirer la croix du portail d'un cimetière.

Les conclusions du rapporteur public, qui donne son avis sur l'affaire aux juges afin qu'ils prennent leur décision, paraissent intéressantes :

"L'affaire est arrivée hier devant le tribunal administratif. Le rapporteur public, chargé de dire la loi, s'est d'abord laissé aller à quelques considérations d'ordre général. La croix est-elle un symbole religieux ? Certes oui, mais cela n'empêche pas qu'elle soit communément utilisée comme symbole de la mort, par exemple sur des cartes routières."

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2017/02/17/Princay-la-croix-au-Conseil-d-Etat-3005108>

En tant qu'athée, défenseur acharné de la laïcité, dont je retiens une conception large trouvant des prolongements dans la sécularisation du droit, et qui n'implique aucune égalité entre les religions, je ne suis pas choqué par la présence des signes religieux chrétiens.

C'est notre histoire, nos paysages, notre patrimoine, notre culture, un moyen de se connecter à nos racines. Mais le passé n'a pas à gouverner le présent, ce pourquoi la laïcité comme principe d'action politique est fondamentale. Or, il ne s'agit pas dans le cas présent d'action politique. La laïcité n'a donc rien à voir à l'affaire. On peut être laïque sans renier Dieu, par ailleurs.

Je trouve idiot, en ces temps de menace djihadiste exacerbée,

de perdre son temps, son énergie et son argent, comme citoyen (ainsi que ceux du contribuable et des agents publics, car la justice a un coût) dans un tel recours.

La croix est un symbole très important dans notre civilisation. Elle n'appartient pas qu'aux chrétiens. Elle apparaît dans des contextes non religieux. S'y attaquer, c'est s'attaquer à un élément du patrimoine français, mais aussi européen et occidental.

Note de Christine Tasin

Quant au dénommé Philippe Bonn, j'aimerais savoir combien d'actions en justice il a lancées contre les ennikabées, le halal, la viande halal présente partout et vendue sans étiquette, les atteintes à la liberté d'expression dues à l'islam.

Je crains fort que ce personnage ne soit un mélenchonien pur jus qui hait le christianisme d'une façon pathologique mais ne voit aucun problème à la présence de l'islam dans l'espace public.

Complément de Daniel Pollett

On voit disparaître des croix sur différents emblèmes. Il faut savoir que la Croix chrétienne est « latine », c'est à dire à trois branches égales et une plus grande en bas. Rien à voir avec la Croix « grecque » ou « balkanique » à quatre branches égales, ni avec la Croix de Vie à six branches des ambulances, laquelle semble issue de la superposition de deux runes. Pourtant, les pays musulmans refusent d'utiliser ces symboles et leur préfèrent uniformément le croissant, de diverses couleurs selon les usages. Cette allergie au cruciforme et l'affirmation d'abord musulmane sont véritablement pathologiques et l'astre de la nuit sied fort bien à cette idéologie obscurantiste. Il en est de même pour la Croix rouge, qui devait être un symbole unique et international ;

refusé par les pays musulmans qui ont imposé le Croissant rouge, cela a conduit d'autres pays à faire preuve aussi d'originalité ; ainsi l'Iran a choisi le Lion rouge jusqu'à la révolution islamique, et Israël utilise l'Étoile de David rouge.